

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2026

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absent : MARION Pierre-Alain.

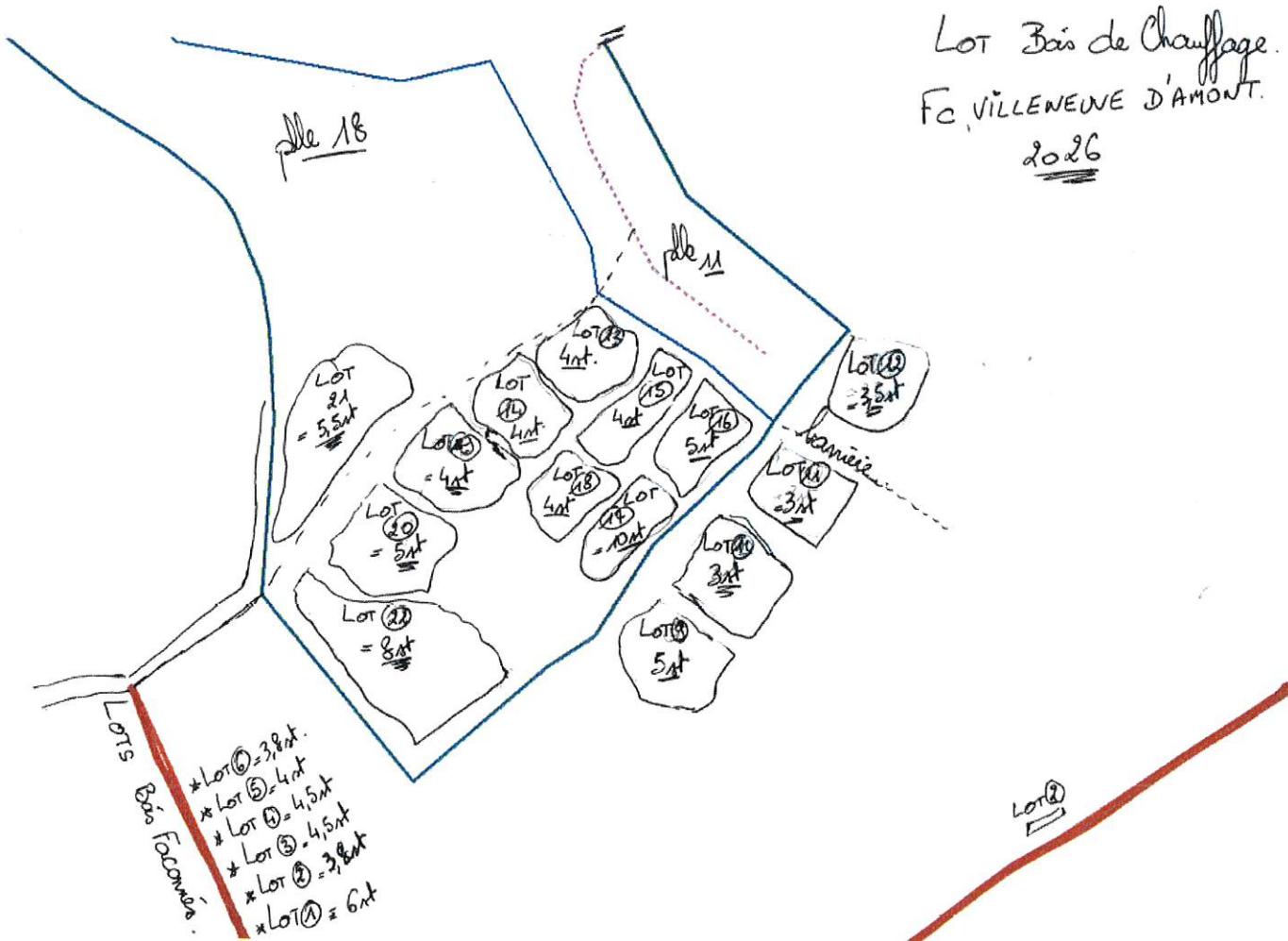
Secrétaire de séance : ROLET Jean-Yves.

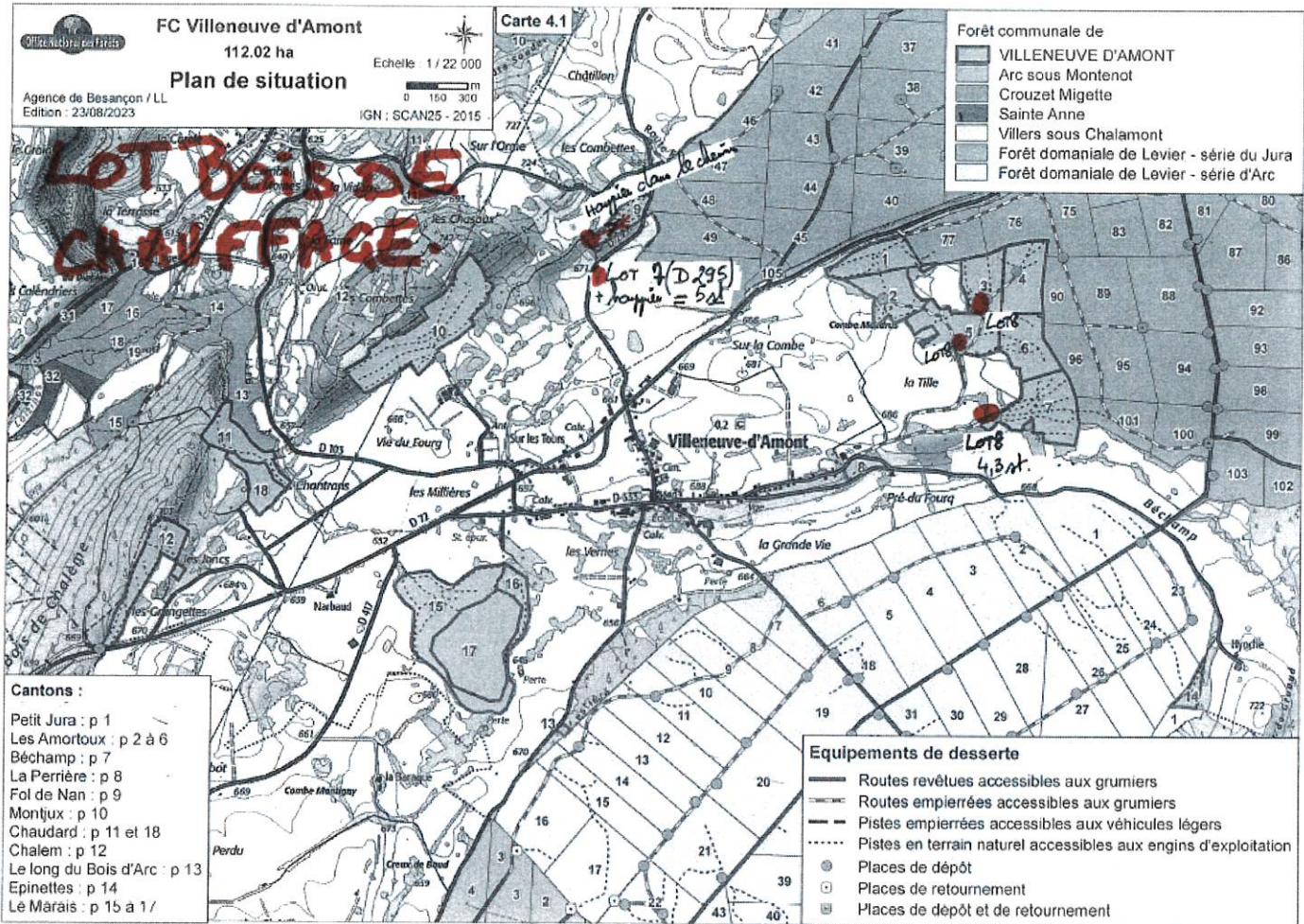
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

Intervention d'Éric PAGNIER, agent ONF

- **Bilan 2025 :** Les travaux de sylviculture prévus au programme 2025 ont tous été réalisés. Des coupes ont eu lieu dans les parcelles 4 (en cours de réception), 12 (pour 20m³) & 14 (pour 250m³). Les chablis sont estimés à environ 100m³.
- **Programme 2026 :** le programme estimé à 16550€ HT est présenté au conseil municipal, outre les travaux de cloisonnement et de dégagement dans les parcelles 5, 10, 11 & 12, il prévoit la plantation de 700 arbres pour regarnir une partie de la parcelle 10 concernée par le dernier plan de relance.
- **Vente de bois de chauffage :** la vente est fixée au jeudi 5 février 20h15 à la Salle pour Tous. Il s'agit d'une vente aux enchères de 10€ en 10€ avec une limitation à 1 lot acheté en 1^{ère} lecture.





1. Avenant n°3 à la mission de programmation du cabinet Tout Un Programme

En vue de la suite des opérations pour le projet de la chapelle, Mme le Maire présente l'avenant n°3 concernant le pilotage et le suivi de la phase PRO-DCE (Projet-Dossier de Consultation des Entreprises) et assistance à la sélection des entreprises pour un montant de 9600.00€ HT. Le nouveau montant du marché s'élève à 60800€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce nouvel avenant et donne pouvoir à Mme le Maire pour sa signature.

2. Avenant à la convention du périscolaire signée en 2012 avec Familles Rurales pour le budget 2026 du périscolaire

Mme le Maire informe le conseil municipal du budget 2026 pour le périscolaire. La subvention des trois communes s'élève à 52529.84€ soit 15265.17€ pour Villeneuve d'Amont. Il s'agit d'une augmentation de 11% par rapport à l'année dernière. Il n'y a pas d'augmentation tarifaire pour les familles cette année scolaire.

Une délibération est désormais nécessaire pour accepter la participation financière de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation.

Mme le Maire ajoute que les taux de fréquentation du périscolaire sont bons, en moyenne 20 enfants le midi, 5 le matin et 6 le soir. En revanche il y a très peu d'inscrits durant les vacances scolaires.

3. Convention pour le Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau (SATE) 2026-2028

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,35 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,
- 0,15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Pour bénéficier de cette assistance, la commune doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

- Décide de solliciter, pour 2026, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'Assainissement collectif,

- Décide d'inscrire, au budget 2026, une enveloppe de 93€ au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique,

- Autorise Mme le Maire à signer au nom de la Commune, la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

4. Mise en place des autorisations spéciales d'absence

Cette décision doit être reportée dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Doubs.

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

■ Stationnements dangereux aux abords de l'école : Un accident a été évité de justesse ce jour, des problèmes de visibilité sont en cause, des voitures de parents d'élèves sont stationnées en dehors des zones prévues. Désormais le bus déposera et prendra en charge les enfants uniquement à l'arrêt de bus peu importe la météo. Mme le Maire a demandé à la directrice d'école d'envoyer un mail de rappel sur le stationnement à tous les parents. Des interventions de gendarmerie ont été sollicitées par la mairie.

■ Prochaine réunion du conseil municipal : 26/02/2026.

La séance est levée à 22h30.

A Villeneuve d'Amont, le 27/01/2026

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

